

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

- M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
- Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
- Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
- M. Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
- Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
- M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DORE ALLIER –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DORE ALLIER –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

- VU le projet de modification statutaire en cours de ratification pour la prise de la compétence optionnelle « eau » ;
- VU l'adhésion des communes de Bulhon, Crevant-Laveine, Lezoux, Orléat, Peschadoires, Saint Jean D'Heurs et Vinzelles au SIAEP Dore Allier pour la gestion de la compétence « eau » ;
- VU l'article L5214-21 du CGCT relatif à la substitution de compétences des EPCI ;
- VU l'article L5711-1 du CGCT relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes ;
- VU l'article L5211-7 du CGCT relatif à l'élection des délégués dans les syndicats de communes ;

Monsieur le Président explique aux délégués que suite à la modification statutaire en date du 27/09/2018 en cours de ratification par les communes membres, la CCEDA sera compétente en matière d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les communes de Bulhon, Crevant-Laveine, Lezoux, Orléat, Peschadoires, Saint Jean D'Heurs et Vinzelles adhèrent actuellement au SIAEP Dore Allier pour la gestion de la compétence « eau ».

L'article L5214-21 du CGCT dispose que quand des communes membres d'un EPCI adhère à un syndicat de communes dont le périmètre regroupe des communes extérieures à la communauté de communes, et que lorsque l'EPCI devient compétent, la communauté de communes est substituée de plein droit pour la compétence qu'elle exerce aux communes qui sont membres du syndicat en charge de la gestion de la compétence. Cette substitution de modifie pas les attributions du syndicat de communes mais celui-ci devient syndicat mixte au sens de l'article L5711-1 du CGCT.

Par conséquent pour la gestion de la compétence « eau », Monsieur le Président propose :

- L'adhésion de la CCEDA au SIAEP Dore Allier au titre de la substitution de compétences;

- De désigner les représentants au titre de la représentation / substitution de la CCEDA au SIAEP Dore Allier comme suit :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
BULHON	René GODIGNON Jean Claude SOULEYRAS
CREVANT LAVEINE	Agnès LAVEST François GARMY
LEZOUX	Alain HAUTIER Thierry ORCIERE
ORLEAT	Daniel MAURIN Jean Louis ROUVIDANT
PESCHADOIRES	Jacques CHAPET Marie Claire GRENIER
SAINT JEAN D'HEURS	Michelle BONNET Didier GORDIENKO
VINZELLES	Dominique JOURFIER Daniel DUVERT

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.